



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.A. DU 20 FEVRIER 2018

Présents : Dall'Agnol Claudia, Fardellini Marco, Baum Daniel, Manderscheid Mil ; Luciani François, Gross Romain, Schwartz Jean, Gratia Carlo, Meiers Marianne

Excusés :, Wagner Jeff, Famini Leo, Bande Bruno

Absents :

1. Entrevue avec les représentants du Airsoftclub COP

Les représentants du Airsoftclub COP présentent au C.A. leur sport, et expriment leur besoin de se fédérer. Comme ils ont été déjà accueilli par le Ministère des Sports et le COSL, le CA décide de contacter ces instances pour un échange de vue avant de prendre une décision.

2. Approbation du rapport de la réunion du 22 janvier 2018

Le rapport de la réunion du CA du 22 janvier 2018 est approuvé.

3. Situation financière de la FLTAS

Le trésorier fédéral Daniel Baum présente la situation financière de la FLTAS. Il présente également les prévisions budgétaires à voter à l'assemblée générale de la FLTAS.

4. Activités sportives

Lors de l'inscription final, il s'est avéré que Lyndon Sosa est trop âgé pour pouvoir participer au World University Championships à Kuala Lumpur. Le DTN essaiera de trouver un arrangement avec la LASEL et le COSL pour le remboursement du ticket d'avion déjà acheté.

Le DTN Mil Manderscheid fait le rapport des résultats des compétitions internationales.

Prochaines rencontres :

World Cup à Guadalajara en Mexique du 2 au 7 mars 2018. Participant : Lyndon Sosa. Encadrement : Frank Best, entraîneur.

Benchrest La Fare du 2 au 4 mars 2018. Participant : François Luciani.

Stage Pistolet à Sulzbach du 3 au 4 mars 2018. Participantes : Delmarque Sharon, Dessoï Catheline, Mamer Nadine, Schmit Sylvie. Encadrement : Marianne Meiers, entraîneur

ISAS à Dortmund du 18 au 22 mars 2018. Participants : Dessoï Catheline, Schmit Sylvie, Dondelinger Joé, Cirelli Jean-Marie, Marco Nunes, Staus Carlo, pistolet. Nockels Sylvie et Katzenmeier Michel, carabine. Encadrement : Marianne Meiers, entraîneur, Leo Famini, Bruno Bande.

Homologation des championnats, records et meilleures performances :

CNI/CFI Pistolet Sport-Cal Fac du 23.09.2017 au Bloëbiërg

CFI Pistolet PP1 du 14.10.2017 à Kayl

CFI Pistolet et Revolver Gros Calibre du 02.09.2017 au Bloëbiërg

CNI/CFI Pistolet Standard du 17.09.2017 au Bloëbiërg

CNI Pistolet Tir Rapide du 10.09.2017 au Bloëbiërg

Record national Catheline Dessoï Pistolet Air Finale du 17.02.2018 au CNI au Bloëbiërg

Record national Sylvie Schmit Pistolet Air du 06.01.2018 au tournoi de sélection au Bloëbiërg

Le DTN Mil Manderscheid informe le CA des préparations pour l'organisation du Tournoi des 4 Nations qui aura lieu du 6 au 8 juillet aux stands de tir Bloëbiërg et Hesperange.

5. Assemblée générale ordinaire de la FLTAS

L'assemblée générale ordinaire 2018 aura lieu le 11 mars 2018 à Schiffflange, organisateur Shooting Academy Schiffflange.

Le représentant de la section shotgun informe le CA que l'assemblée générale de la section shotgun aura lieu le 28 février 2018.

6. Contrat AXA-FLTAS.

Le secrétaire générale Marco Fardellini fait le rapport de son entrevue avec les représentants de la société AXA.

7. Correspondance

Min. Sports	Participation aux frais de fonctionnement 2018 Avance de 9920,- €
COSL	Appartenance en 2018 aux cadres du COSL
COSL	Réunion d'information cadres COSL 08/03/2018 à 18.30h à la Coque
Hoffmann O.	Démission du président de la section Shotgun
Paralympics Luxembourg	Présentation du nouveau DT Marc Kiefer
SSC Kayl	Invitation à l'AG du SSC Kayl
COSL	AG COSL 17/03/2018 à 15,00 au Centre "Am Sand" à Niederaanven

Le DTN Mil Manderscheid assistera aux réunions du COSL.

8. Divers

Le représentant de la section carabine demande au DTN Mil Manderscheid s'il y a eu des changements dans les règlements ISSF à propos des sous-vêtements carabine. Le DTN va vérifier la question et informer la section.

Comme l'assurance du RIAC ne se montre pas responsable du dégât causé au sol du hall GT à Strassen, le DTN a demandé aux responsables du GT de soumettre à la FLTAS un devis pour la réparation du dégât.

La FLTAS a reçu un PV de la police française pour une infraction de vitesse lors du retour du GP de France. La FLTAS décide de payer à chaque chauffeur un PV une fois tous les deux ans, à condition qu'il ne s'agit pas d'un délit de grande vitesse.

La prochaine réunion du CA aura lieu 24 avril à 17.00 heures.

Marco Fardellini
Secrétaire général